



La divulgation

Notre objectif principal est de vous offrir des soins de qualité hautement sécuritaire.

Malheureusement, même dans des circonstances idéales, personne n'est à l'abri des imprévus. Lorsqu'un usager est victime d'un accident (chute, erreur de médicament, agression etc.) nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour remédier à la situation.

Notre première responsabilité est d'informer le client lui-même, ainsi que sa famille. Ce processus, appelé divulgation, est en lien avec notre engagement à vous informer de tout ce qui concerne vos soins.



**Pour la sécurité et la qualité des soins,
nous vous tenons informé.
Parlez-nous de vos préoccupations**

Savoir c'est votre droit

- Posez toutes vos questions et faites nous part de vos préoccupations.
- Si vous désirez déposer une plainte auprès du Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, nous vous aiderons dans vos démarches.



Du soutien pour vous

Dans une telle situation vous êtes en droit de recevoir du soutien de notre part. Les mesures de soutien sont établies en fonction de vos besoins. N'hésitez pas demander de l'assistance ; si l'établissement ne possède pas les ressources nécessaires, nous nous assurerons que le soutien dont vous avez besoin vous soit offert par d'autres modalités.

Comment se déroule la divulgation

Un membre de l'équipe soignante communiquera avec vous ou votre représentant afin de vous fournir les informations sur les circonstances de l'événement dont:

- La nature de l'accident et son contexte ;
- Les soins qui ont été prodigués ;
- Les mesures déjà prises ou prévues pour prévenir la répétition d'un accident semblable.



**Informez-vous :
c'est votre
droit!**





Disclosure

Our top priority is to offer you safe, high-quality care. Sometimes, however, despite our best efforts, the unexpected can happen. For example, there may be an accident such as a fall or a medication error, or there may be an aggressive act.

In such an event, we must do everything in our power to remedy the situation. Our first responsibility is to tell the client and their family.

This process is called disclosure. It is in keeping with our commitment to open communication.



Ensuring safe, quality care means keeping you informed. Tell us your concerns.

Your right to know

- Ask all your questions and tell us about your concerns. We will answer you honestly and openly;
- If you wish to file a complaint with the Local Service Quality and Complaints Commissioner, we will support you in your efforts.

Support for you

In this kind of situation, you are entitled to receive support from us. Do not hesitate to ask for help that is adapted to fit your needs. If we do not have the resources inside our establishment, we will make sure that you get the help you need by other means.



About the process

A member of the care team will contact you or your representative to tell you about the event and how it happened, including :

- The nature and context of the event
- The care that was provided
- The measures taken or planned to prevent a similar accident from happening again.



It's your right to be informed

Français verso



**Jeffery Hale
Saint Brigid's**
Une communauté de soins
A Community of Care

Divulgation
Le droit d'être informé
Disclosure
Your right to be informed

Qualité • **Sécurité** • Compassion
Quality • **Safety** • Compassion